

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Un marché négocié a été signé avec la société Cap Gemini pour la réalisation d'une application informatique de gestion des hydrants.

Un hydrant est un dispositif connu et répertorié qui permet aux sapeurs-pompiers d'obtenir de l'eau. Ce peut être un poteau ou une bouche d'incendie mais aussi un puits, une piscine, une rivière, etc.

Cette application doit participer à la bonne réalisation des missions essentielles de la direction incendie et secours : prévention des événements calamiteux, préparation des interventions et mise en oeuvre des moyens nécessaires à leur accomplissement.

Il apparaît aujourd'hui qu'il est nécessaire de faire évoluer la modélisation informatique des poteaux d'incendie dans l'environnement géographique autocad version 14 et de prendre en compte cette modélisation dans le logiciel de gestion des hydrants.

Cette évolution permettrait d'optimiser l'activité du bureau de dessin de la direction incendie et secours et notamment :

- de ne pas perturber l'édition des plans d'intervention,
- d'automatiser les allers-retours d'informations pour prendre en compte les mises à jour effectuées dans les groupements.

Le montant de la prestation supplémentaire, à l'issue de la négociation avec le titulaire et la révision à la baisse, s'élève à 23 475 F HT, soit 28 310,85 F TTC. Cette prestation correspond à 6,16 % du montant initial du marché négocié à 459 486 F TTC.

La commission permanente d'appel d'offres a émis un avis favorable sur ce dossier le 16 décembre 1997 ;

B - Propose d'approuver la signature de l'avenant n° 1 au marché passé avec la société Cap Gemini pour la réalisation d'une application informatique de gestion des hydrants, de l'autoriser à signer ledit avenant et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit avenant n° 1 au marché passé avec la société Cap Gemini ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente d'appel d'offres en date du 16 décembre 1997 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve la signature de l'avenant n° 1 au marché passé avec la société Cap Gemini pour la réalisation d'une application informatique de gestion des hydrants.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

3° - La dépense supplémentaire de 28 310,85 F TTC sera prélevée sur le budget de la Communauté urbaine - direction de la logistique et des bâtiments - service des systèmes d'information communautaires - exercice 1998 - compte 205 100 - fonction 022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,